

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 4 juin 2020.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Benoît MORELLET, Estèphe QUILLET, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Etaient absents excusés : 0.

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Madame Azélie BOUGON.

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020

Le procès-verbal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Indemnités du Maire et des Adjointes au Maire

Avant de procéder au vote des indemnités des Adjointes, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité du Maire est de droit et est automatiquement fixée au plafond, sans vote du Conseil Municipal, au pourcentage de l'indice brut terminal fixé par la loi. Pour information, le taux maximal de l'IB 1027 est de 25,50 %, soit une indemnité mensuelle brute de 991,80€.

Conformément à l'article 2123-20-1 du Code des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à compter du 26 mai 2020 :

- au 1^{er} Adjoint, l'indemnité de fonction au taux maximal de l'IB 1027 de 9,90 %, soit une indemnité mensuelle brute de 385,05€. L'indemnité est adoptée à 10 voix sur 11.

- au 2^{ème} Adjoint, l'indemnité de fonction au taux maximal de l'IB 1027 de 9,90 %, soit une indemnité mensuelle brute de 385,05€. L'indemnité est adoptée à 10 voix sur 11.

3. Délégation de signature

L'article L2122617 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu' « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

L'empêchement du maire doit être réel, effectif, établi et prouvé.

La suppléance s'effectue alors de plein droit.

L'ordre des signatures en cas d'absence ou d'empêchement du Maire est donc le suivant :

1^{er} Adjoint : Monsieur Christian HOMMAND

2^{ème} Adjoint : Madame Azélie BOUGON

Puis les Conseillers pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

4. Election des délégués aux syndicats

S.I.E.V.N. (Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand)

Les statuts du S.I.E.V.N. prévoient que la commune élise un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : Monsieur Estèphe QUILLET

Suppléant : Madame Catherine TRAINA

S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du S.I.E.G.E., il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : Monsieur Christian HOMMAND

Suppléant : Monsieur Guillaume VOELTZEL

S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Les statuts du S.I.V.O.S. prévoient que la commune élise deux délégués titulaires représentant la commune aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : Madame Coralie BOURNONVILLE

Titulaire : Madame Irène VOILLARD

Syndicat intercommunal et interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors

Les statuts du Syndicat intercommunal et interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors prévoient que la commune élise deux délégués titulaires représentant la commune aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : Monsieur Alexandre QUILLET

Titulaire : Monsieur Benoît MORELLET

C.C.V.N. (Communauté de Communes du Vexin Normand)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseiller Communautaire est de fait le Maire en tant que titulaire et le 1^{er} Adjoint le suppléant.

Titulaire : Monsieur Guillaume VOELTZEL
Suppléant : Monsieur Christian HOMMAND

Les conseillers débattent du problème du tri et des déchets sauvages. L'idée d'un ramassage collectif dans la commune afin de sensibiliser les habitants est évoquée.

5. Election des délégués aux commissions communales

C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts directs)

Cette Commission se réunit une fois par an, en janvier, pour statuer sur les changements d'évaluation des valeurs locatives intervenues du fait de nouvelles constructions et de travaux sur les maisons.

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote.

Commission des Finances

Cette Commission se réunit une à deux fois par an, sous la présidence du Maire, Monsieur Guillaume VOELTZEL, pour viser les comptes de l'année écoulée et regarder en détail le budget avant qu'il ne soit présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que Membres à la Commission des Finances :

Monsieur Christian HOMMAND, Madame Azélie BOUGON, Madame Isabelle INGLIN, Monsieur Xavier LEMETAIS.

La prochaine réunion de la Commission des Finances est fixée au 22 juin 2020 à 20 h.

Commission Urbanisme – Travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que Membres à la Commission Urbanisme - Travaux :

Madame Coralie BOURNONVILLE, Monsieur Christian HOMMAND, Monsieur Benoît MORELLET, Monsieur Guillaume VOELTZEL.

Commission Voirie – Sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que Membres à la Commission Voirie-Sécurité routière :

Monsieur Estèphe QUILLET, Madame Catherine TRAINA, Monsieur Xavier LEMETAIS, Monsieur Philippe DUFRESNE.

La question de la vitesse des automobilistes dans le village a été abordée.

La question d'un panneau de sensibilisation pour réduire la vitesse a été évoquée.

Le sujet des priorités à droite est évoqué. Le conseil municipal reconnaît le besoin d'améliorer la visibilité des panneaux de signalisation.

Commission Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que Membres à la Commission Sociale :

Madame Irène VOILLARD ET Madame Coralie BOURNONVILLE

Commission Incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que Membres à la Commission Incendie :

Monsieur Estèphe QUILLET, Monsieur Guillaume VOELTZEL, Madame Catherine TRAINA.

Correspondant Cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe DUFRESNE en tant que correspondant « Cimetière ».

Correspondant Défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian HOMMAND en tant que correspondant « Défense ».

Il est proposé de rédiger des comptes rendus à chaque commission et de les diffuser au conseil municipal.

6. Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat concernant le projet de travaux de l'ancienne école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Eure et l'Etat agissent de concert pour relancer l'économie locale dans le contexte de l'épidémie de COVID 19 et un appel à projet exceptionnel est lancé auprès des communes dans des domaines bien définis.

Les dépenses éligibles pour ces projets sont des dépenses d'investissement, dans la limite d'un plafond de 80 000€ hors taxes et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal souhaite étudier le projet de travaux de l'ancienne école. Les délais à respecter pour la demande de subvention sont trop courts pour présenter le projet de travaux.

7. Questions diverses

Le Conseil Municipal décide d'accorder la délégation de signature à Madame Madeleine BOUIX sur les documents administratifs afin de raccourcir les délais de traitements des demandes.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 4 juillet 2020 à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joseph Laet". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the name.